



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N°29730 / MEJ / DGEE / DIR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 11 août 2020

Le Directeur général

à

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré,
Mesdames et Messieurs les Principaux des collèges et Proviseurs des lycées,
Messieurs les Directeurs des enseignements catholique, protestant et adventiste,
Monsieur le Proviseur du lycée agricole d'Opunohu**

Objet : Port du masque obligatoire à partir de la classe de 6^{ème}

Réf. : - Courrier n°3154/MEJ du 07 août 2020
- Protocoles du 1^{er} et du 2nd degrés

Je vous informe, qu'à compter du 12 août 2020, Madame la Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, a décidé de rendre le port du masque obligatoire, à partir de la classe de 6^{ème}.

Cette obligation concerne les élèves et les personnels.

Je vous remercie pour l'application de cette nouvelle mesure.

Copies :

MEJ 1
DGEE 1

Pour la Ministre et par délégation

Thierry DELMAS

